

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2091)

Adopté

N° AC47

AMENDEMENT

présenté par
Mme Olivia Grégoire, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Ce projet est inscrit dans le projet d'établissement. Il est élaboré en concertation avec les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, les départements, ainsi que, le cas échéant, les associations, les professionnels de santé et les professionnels du secteur de l'alimentation intéressés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.